



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, au deuxième étage (dans la salle de la FADOQ) à Sainte-Christine-d'Auvergne, le mercredi 12 février 2020 à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENNES ET CITOYENS DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

35-02-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

36-02-20

ADJUDICATION DE QUATRE CONTRATS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le 4 août dernier, le centre communautaire a été victime d'un sinistre par l'eau, ce qui a occasionné des dégâts de grande envergure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté par la résolution 177-09-19, la compagnie Aupoint afin d'effectuer les plans et devis pour le réaménagement complet du centre communautaire dans un seul projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public à partir du système SEAO, qu'une seule entreprise a soumissionné, que celle-ci ne répondait aucunement à nos attentes budgétaires et que les deux partis ne sont pas parvenus à une entente suite à la négociation;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces étapes, les membres du conseil ont pris la décision de fractionner le projet en 5 contrats différents afin qu'ils puissent effectuer différentes demandes de prix à plusieurs entreprises (contrat de gré à gré);

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 10 février le contrat pour l'ébénisterie a été octroyé, référence résolution numéro 33-02-20;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies sur cinq ont répondu aux quatre demandes de prix restantes;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent le contrat pour la réfection et l'isolation de la toiture, à la compagnie Construction Dubois & Fils inc. au montant de 80 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE les membres du conseil accordent le contrat pour la démolition et travaux de mise aux normes à la compagnie Construction Dubois & Fils inc. au montant de 88 262 \$ plus les taxes applicables;

QUE les membres du conseil accordent le contrat pour l'aménagement de la salle communautaire et de la cuisine FADOQ à la compagnie Alain M & M Ltée au montant de 72 250 \$ plus les taxes applicables;

QUE les membres du conseil accordent le contrat pour l'aménagement des bureaux et de la salle municipale à la compagnie Alain M & M Ltée au montant de 93 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE la résolution d'adjudication du contrat, la soumission et le contrat que les parties signeront tiendront lieu de contrat;

QUE le paiement sera pris à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)
Début : __ h __ - Fin : __ h __

Aucune personne s'est prévalué de son droit à ce moment :

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.ste-christine.qc.ca

37-02-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 04 par M. Steeve Paquet.



Raymond Francoeur
Maire



July Bédard
Directrice générale, secrétaire-
trésorière